



www.ville-chambly.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 OCTOBRE 2013

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le lundi 7 octobre 2013 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LAZARUS.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Claudine SAINT-GAUDENS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, René DISTINGUIN, Françoise GALLOU, Micheline KOVAR, Madeleine BIGOT, Louis PASQUIER, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Marc VIRION, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND.

Ont délégué leur droit de vote :

Rafaël DA SILVA, représenté par Marie-France SERRA
Clotilde BILLOIR, représentée par Chrystelle BERTRAND
Kenza MOTAÏB, représentée par Michel FRANÇAIX

Absents :

Roger GRABLI
Doriane FRAYER

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20 h. 36.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (23 présents, 3 pouvoirs, 2, absents, soit 26 votants).

Chrystelle BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 septembre 2013 est adopté à l'unanimité (soit 26 voix pour).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle ne s'oppose pas à l'ajout d'une question à l'ordre du jour du présent conseil. Aucune objection n'étant émise, la question concernant la création d'un poste d'attaché sera soumise au vote en fin de séance.

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2013-111 portant passation d'un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec CAROTTE PRODUCTION 27, rue Elisée Reclus 42000 SAINT-ETIENNE. Ce contrat a pour objet la prestation suivante : représentations des spectacles intitulés « la Pompe funèbre, Makadam Kanibal et Mac Abbe et le Zombie Orchestra » dans le cadre du festival CHAMBAR'DEMENT le 31 août 2013. Le coût de cette prestation est de 5.275,00 € TTC.

N° SG-DM-2013-112 relative à une animation bibliothèque avec Alexandra MAIRESSE (ALEX-IMÉ - 5, rue vieille porte Marcadé – 80100 ABBEVILLE) dans le cadre des animations de la bibliothèque lors du festival CHAMBAR'DEMENT, le 31 août 2013 (table ronde avec illustration sur tablette graphique et rencontre dessinée pour un montant de 452,14 € TTC.)

N° SG-DM-2013-113 relative à une animation bibliothèque avec Damien CUVILLIER (5, rue vieille porte Marcadé – 80100 ABBEVILLE), dans le cadre des animations de la bibliothèque lors du festival CHAMBAR'DEMENT, le 31 août 2013 (table ronde avec illustration sur tablette graphique et rencontre dessinée). Le coût de ces prestations est de 313,83 € TTC.

N° SG-DM-2013-114 portant passation d'un avenant de transfert au marché d'aménagement de la voirie et des réseaux divers primaires de la ZAC Porte Sud de l'Oise – lot 1 : voirie, assainissements pluvial et eaux usées, bassins de stockage et réseaux divers avec la société COLAS NORD PICARDIE, sise 197 rue du 8 mai 1945 – 59652 Villeneuve d'Ascq, représentée par l'agence de Beauvais sise 125 rue du Faubourg St Jean – 60000 Beauvais.

N° SG-DM-2013-115 portant passation d'un avenant de transfert au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des voiries et des réseaux divers primaires de la Zac Porte Sud de l'Oise avec la société A7 AMENAGEMENT, sise 5 rue des Indres Noires – Bât Grand Large – Pôle Jules Verne – 80440 Boves.

N° SG-DM-2013-116 portant passation d'un marché pour les travaux de remplacement de menuiseries extérieures et de volets dans divers bâtiments communaux – lot 2 : volets avec la société AMMAC, sise 30 bis rue Nationale – 60540 Belle Eglise, pour un montant de 16.624,40 € TTC.

N° SG-DM-2013-117 portant passation d'un marché pour les travaux de rénovation partielle de la toiture des tennis couverts avec la société CORIS, sise rue Nicolas Copernic – 60230 Chambly, pour un montant de 56.810,00 € TTC.

N° SG-DM-2013-118 portant passation d'un marché pour la mise à disposition de bennes pour la collecte et le traitement de déchets banals de la Ville de Chambly avec la société CDIF, sise 2 / 24 rue Baboeuf – 93380 Pierrefitte sur Seine pour un montant de : Pas de minimum / maximum : 49.000,00 € HT pour une année.

N° SG-DM-2013-119 portant passation d'un avenant au marché pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et travaux de neufs sur l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore avec la société INEO, sise 5 avenue Henri Adnot – BP90117 – 60201 COMPIEGNE.

N° SG-DM-2013-120 portant passation d'une convention avec GDF SUEZ et la Trésorerie municipale fixant les modalités de règlement de la fourniture de gaz par prélèvement automatique.

N° SG-DM-2013-121 contrat de maintenance des logiciels gamme Millésime sans option N°L20130101-1052/02 avec la société JVS-MAIRISTEM 7 espace Raymond Aron 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE. Ce contrat a pour objet les prestations suivantes : logiciels Etat-Civil, Comptabilité, GRH, Population-Elections « sans option » cf. annexe au contrat du 1er janvier au 31 décembre 2013. Le coût total est de 5 966.85 € HT.

N° SG-DM-2013-122 portant passation d'un avenant au contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association L'ASILE ARTISTIK 1 PLACE BERTRAND LABARRE 60400 NOYON dans le cadre du Festival Chamb'art'dement. Cet avenant a pour objet la prestation suivante : une représentation supplémentaire du spectacle « Point Barre » le 31 août 2013 à 23h00. Le coût de cette prestation est de 200.00 € frais de transport inclus.

N° SG-DM-2013-123 portant passation d'un avenant au contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec CAROTTE PRODUCTION 27, rue Elisée Reclus 42000 SAINT-ETIENNE dans le cadre du festival CHAMBAR'DEMENT. Cet avenant a pour objet les modifications suivantes :

(1) Nom du spectacle : « la Pompe funèbre et Mac Abbé et le Zombie Orchestra »

(2) Article 2.4 : accueil 10 personnes

(3) Article 4 : 4 030.00 HT.

Le coût de cette prestation est de : 4 251.65 € TTC, Hébergement et restauration non-compris.

N° SG-DM-2013-124 portant passation d'un contrat pour un concert avec Alexandre PROUILLET (6, rue de Villers 60490 VANDELICOURT). Ce contrat pour objet la prestation suivante : concert Ramdam du déon dans le cadre du festival CHAMBAR'DEMENT le 31 août 2013. Le coût de cette prestation est de 500,00 € TTC.

N° SG-DM-2013-125 portant passation d'une convention tripartite entre la Commune de Chambly, le Fonds de Solidarité et le Comptable public, ayant pour objet la mise en œuvre d'une procédure de dématérialisation complète des opérations de déclaration et du règlement par prélèvement de la contribution de solidarité.

N° SG-DM-2013-126 portant passation d'un contrat de subvention avec la signature d'un contrat entre la Commune de Chambly et la Caisse des Dépôts dans le cadre d'une subvention accordée à la commune par le Fonds National de Prévention de la C.N.R.A.C.L. au titre d'une démarche de prévention des risques professionnels.

N° SG-DM-2013-127 Fixant les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2013-2014.

Intitulé du spectacle	Date	Lieu	Tarif
« Berne les Harengs »	07/11/2013	Espace F. Mitterrand	5 €
« ça c'est une autre histoire »	04/12/2013	Espace F. Mitterrand	5 €
« A riot called Nina »	11/01/2014	Théâtre de la Faïencerie (Creil)	15 €
« Instants critiques »	08/02/2014	Théâtre de la Faïencerie (Creil)	20 €
« Orchestre de Picardie accordéon et violon »	17/04/2014	Théâtre de la Faïencerie (Creil)	20 €

N° SG-DM-2013-128 portant passation d'une convention d'audit et de conseil dans le cadre de la taxe sur la publicité extérieure (T.L.P.E.) au titre des années 2013, 2014 et 2015, avec la Société CTR (146, bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD CEDEX).

N° SG-DM-2013-129 portant passation d'une convention pour un spectacle avec la Compagnie des P'tits Loups (4 RUE SAINT HUBERT 75011 PARIS). Cette convention a pour objet la représentation d'un spectacle intitulé : « L'ARCHE DE NOEL » le vendredi 13 décembre 2013 à 10h00 au Gymnase Aristide Briand. Le coût de cette prestation est de 250,00 €.

RAPPORT N°1 : Compte-rendu d'activités du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont & Environs (S.I.A.P.B.E.)

Rapporteur : Daniel BESSE

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont & Environs (SIAPBE) nous a fait parvenir le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de l'eau pour l'année 2012.

Le conseil municipal,

❖ PREND ACTE de ce rapport.

RAPPORT N°2-1 : Budget principal de la Ville – Décision modificative n° 3

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la nomenclature M14,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

❖ APPROUVE les opérations budgétaires suivantes :

➤ **OUVERTURES DE CREDITS**

Ouverture de crédits relatifs à la réalisation des travaux de VRD (équipements publics) de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise :

au c/2315/822/980 : 450 000,00 €

Ouverture de crédits relatifs à la réalisation des études préalables à l'amélioration du stade de football actuel et la création si nécessaire d'un nouveau stade :

au c/2031/412 : 67 000,00 €

Inscription des produits des cessions :

au chapitre 024 : 517 000,00 €

➤ **VIREMENTS DE CREDITS**

Crédits complémentaires relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement extérieur des Services Techniques :

du c/21531/822 : - 18 000,00 €

au c/21531/810/290 : + 18 000,00 €

Crédits complémentaires relatifs au financement du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise :

du c/2152/822 : - 200 000,00 €

au c/27634/ : + 200 000,00 €

Crédits complémentaires relatifs à la réalisation des travaux de VRD (équipements publics) de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise :

du c/2152/822 : - 250 000,00 €

du c/2128/412 : - 200 000,00 €

du c/2128/822 : - 100 000,00 €

du c/2115/020 : - 150 000,00 €

au c/2315/822/980 : + 700 000,00 €

RAPPORT N°2-2 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – Décision modificative n°1

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la nomenclature M14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

❖ APPROUVE les opérations budgétaires suivantes :

➤ **OUVERTURE DE CREDITS**

Crédits complémentaires relatifs à la réalisation des travaux de VRD de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise :

au c/6045 :	+ 25 000,00 €
au c/605 :	+ 175 000,00 €
au c/7133 :	+ 200 000,00 €
au c/3354 :	+ 25 000,00 €
au c/3355 :	+ 175 000,00 €
au c/16874 :	+ 200 000,00 €

RAPPORT N°3 : Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise pour l'aménagement de l'entrée sud de la ville

Rapporteur : David LAZARUS

La commune envisage de procéder aux travaux d'aménagements de l'entrée sud de la ville : voirie, éclairage public, réseaux d'eau pluviale, prolongement et création de liaisons douces et aménagement paysager des berges de l'Esches.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

❖ APPROUVE LE PROJET ET AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au taux maximum auprès du Conseil Général de l'Oise pour la réalisation de cette opération.

RAPPORT N°4 : Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de l'éclairage public du centre ville

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre de la mise en valeur de l'église, du parc de mairie et du Coisson, la municipalité envisage de procéder à la réfection de l'éclairage public du Centre Ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

❖ APPROUVE LE PROJET ET AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, pour un montant de 30.000 € au titre de la réserve parlementaire, pour la réalisation de cette opération dont le coût est estimé à 133.342,21 € HT.

RAPPORT N°5 : Demande de subvention à l'Etat pour la mise en place de système de vidéoprotection

Rapporteur : David LAZARUS

Après la mise en place d'un système de vidéoprotection au parking de la gare cet été, la municipalité souhaite déployer ce dispositif sur les espaces publics suivants :

- ❖ Abords du gymnase Raymond Joly
- ❖ Cimetière
- ❖ Parc Chantemesse

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE LE PROJET ET AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.).

RAPPORT N°6 : Classement d'une créance pour frais de fourrière

Rapporteur : René DISTINGUIN

La police municipale a fait procéder à la mise en fourrière d'un véhicule en stationnement abusif en mars 2011.

Il s'avère que la personne débitrice des frais de fourrière est dans une situation financière difficile et, compte-tenu des éléments de son dossier,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

- ❖ DECIDE du classement, à titre social, de la créance dont le montant total s'élève à 358,42€

RAPPORT N°7 : Cession des logements communaux sis 199 rue du 11 novembre 1918

Rapporteur : Claudine SAINT-GAUDENS

Par délibérations n° 3-1 et 3-2 en date du 5 juillet 2012, le conseil municipal avait autorisé le déclassement du domaine public et la cession à OISE HABITAT des logements communaux sis 199 rue du 11 novembre 1918 et 175 Place Charles de Gaulle.

Après étude, ce projet de cession ne concerne plus que les deux logements de la rue du 11 novembre 1918 implantés sur la parcelle cadastrée section AH n° 44 (en cours de division).

Par conséquent et conformément à l'estimation des services de France Domaine,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE la cession des deux logements sis 199 rue du 11 novembre 1918 à OISE HABITAT, pour un montant de 84.465 €, conformément à l'estimation des services de France Domaine.

RAPPORT N°8 : Acquisition foncière dans le cadre de la réfection du Chemin herbu

Rapporteur : Patrice GOUIN

Le Chemin herbu permet la liaison entre la ZAC des Portes de l'Oise et le Centre Ville, notamment le quartier de la gare. Ce chemin, d'une largeur de 3m50, ne permet pas le croisement de 2 véhicules légers et ne dispose pas de trottoirs. Les piétons sont obligés de marcher sur les accotements très dégradés.

La commune envisage d'élargir cette voie et de la mettre en double sens afin d'améliorer le trafic sur la ZAC des Portes de l'Oise. Cet aménagement permettra aux véhicules non motorisés et aux piétons de se rendre en toute sécurité de la gare à la ZAC des Portes de l'Oise, déjà équipée en pistes cyclables.

Afin de mener à bien cette opération, la commune doit procéder à l'acquisition d'une bande de terrain jouxtant la voie et constituée de parcelles appartenant à différents propriétaires.

Dans ce cadre et considérant l'estimation des services de France Domaine,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

❖ APPROUVE l'acquisition des parcelles suivantes :

- ZI n° 2 d'une contenance de 172 m², appartenant aux Consorts Martin pour un montant de 5.160,00 € ;
- ZI n° 1 d'une contenance de 1 m², appartenant aux Consorts Danis pour un euro symbolique.

❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants et à effectuer toutes les démarches en vue de ces acquisitions.

RAPPORT N°9 : Versements de subventions :

Rapporteur : Pascal BOIS

1. Association France Palestine

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

❖ AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.200 € à l'association FRANCE PALESTINE.

2. La Détente camblysiennne

L'association *La Détente Camblysiennne* a sollicité l'octroi d'une subvention afin de pouvoir faire réaliser des travaux par E.R.D.F. pour amener l'électricité jusqu'à leur lieu d'implantation, route de Neuilly-en-Thelle.

Après étude du dossier de demande de subvention,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

❖ AUTORISE Monsieur le Maire à verser à cette association une subvention de 8.000 €.

3. Le Comité du Bois Hourdy

Dans le cadre des préparatifs de l'édition 2014 de la Fête du Bois Hourdy, le Comité doit procéder à des achats avant la fin de cette année.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 3.000 € au Comité du Bois Hourdy.

RAPPORT N°10 : Création de postes emploi d'avenir

Rapporteur : David LAZARUS

Créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Leur objectif est de permettre une première expérience professionnelle réussie pour que les jeunes puissent acquérir des compétences et accéder à un poste stable. Ce dispositif constitue ainsi une 1^{ère} étape permettant aux jeunes d'atteindre à terme une qualification plus élevée et de réaliser leurs projets personnels et professionnels.

Consciente de l'enjeu que représente l'emploi des jeunes peu qualifiés, la ville de Chambly souhaite pleinement participer à cet objectif en s'inscrivant dans ce dispositif à la hauteur de ses moyens.

Par délibérations en date du 17 décembre 2012 et du 4 juillet 2013, le conseil municipal avait approuvé la création de 5 emplois d'avenir au sein des effectifs municipaux.

Il est aujourd'hui proposé la création de 5 emplois d'avenir supplémentaires, à compter du 1^{er} octobre 2013, répartis de la manière suivante :

- 1 poste au Multi-Accueil *Arlequin* qui aurait en charge l'accueil et l'accompagnement de l'enfant, la participation au projet pédagogique et aux activités d'animation de la structure.
- 4 de postes d'agent de prévention urbaine dont les missions principales seraient l'ilotage et la surveillance des espaces publics.

Monsieur BOIS s'interroge quant à la formation de ces nouveaux agents, notamment pour les quatre agents de prévention urbaine.

Monsieur le Maire explique que tous les emplois d'avenir bénéficient d'un plan de formation très cadré. En ce qui concerne les agents de prévention urbaine, ce plan de formation a été élaboré avec Monsieur DISTINGUIN et le Chef de la Police municipale ; à l'issue de leur formation, ces agents seront en mesure de passer les concours de police municipale ou de gendarmerie.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE la création de ces 5 postes emplois d'avenir, à compter du 1^{er} octobre 2013 ;
- ❖ DIT QUE le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

RAPPORT N°11 : Modification de la rémunération des vacataires pour les études surveillées

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n°3 du 12 octobre 2010, le conseil municipal avait modifié les conditions de recrutement et de rémunération des vacataires assurant les études surveillées.

La délibération fixait à 27,56 € cette vacation d'une durée de 1 h. 30.

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, la durée de l'étude surveillée est passée de 1 h. 30 à 2 h. 00.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE la modification de la délibération n° 3 du 12 octobre 2010 en fixant la rémunération de la vacation d'étude surveillée à 36,74 € (d'une durée de deux heures).

RAPPORT N°12 : Modification de la rémunération du pédiatre du Multi-Accueil Arlequin

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n° 11 du 17 octobre 2011, le conseil municipal avait modifié les modalités de rémunération du médecin pédiatre en charge du suivi médical des enfants inscrits au multi-accueil « Arlequin ».

La délibération fixait à 262,50 € cette vacation d'une durée de 3 h. 00 (dans la limite de vacations mensuelles).

Considérant qu'il convient de réévaluer la rémunération du médecin pédiatre,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

- ❖ FIXE la rémunération du médecin pédiatre du multi-accueil « Arlequin » à 276,00 € la vacation de 3 heures, dans la limite de deux vacations mensuelles.

RAPPORT N°13 : Ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre des nouvelles normes législatives mises en place entre 2000 et 2003 par l'Etat en matière de sécurité intérieure et d'accueil des populations semi-sédentaires et nomades, le département de l'Oise s'est doté d'un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (S.D.A.G.V.), conjointement approuvé et signé par le Président du Conseil Général de l'Oise et le Préfet, le 11 Juillet 2003.

Afin d'appliquer ce document, la ville de Chambly se voit préconiser la réalisation d'une aire d'accueil de 30 places de caravanes sur son territoire afin de faire face à la présence régulière de gens du voyage sur la commune, mais également dans le but de répondre aux obligations législatives touchant les communes de plus de 5.000 habitants. Le conseil municipal a décidé de retenir le lieu-dit « Le Sapin » à l'Est de la Ville pour accueillir le projet d'aire d'accueil.

Ainsi, conformément au S.D.A.G.V., et afin de réaliser l'aménagement et la construction de l'aire d'accueil, la commune de Chambly doit se rendre propriétaire du foncier. A cet effet, la Ville a engagé des négociations avec les propriétaires de la parcelle retenue.

Toutefois, face aux difficultés rencontrées lors des échanges et à l'absence d'accord après près de quatre années de négociation, une procédure de déclaration d'utilité publique de

l'opération est mise en œuvre conjointement à une enquête parcellaire afin de permettre l'acquisition par la collectivité locale du foncier nécessaire à la réalisation de l'opération.

Afin de mettre en œuvre cette procédure de déclaration d'utilité publique qui suppose la tenue d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- **SOLLICITER** de Monsieur le Préfet de l'Oise l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage ;
- **SOLLICITER** de Monsieur le Préfet de l'Oise, suite à l'enquête publique, un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique ;
- **SOLLICITER** auprès de Monsieur le Préfet de l'Oise, suite à l'enquête parcellaire, un arrêté de cessibilité ;
- **SIGNER**, pour le compte de la Commune de Chambly, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et se référant à la procédure d'expropriation dans son ensemble.

RAPPORT N°14 : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'attaché

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération n° 8 du 4 juillet 2013 et conformément à l'article 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et au décret du 22 novembre 2012 permettant à certains agents non titulaires de droit public de devenir fonctionnaires, la commune a adopté un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

A l'issue des sélections professionnelles organisées par le Centre de gestion de l'Oise, le chargé de communication a été auditionné le 3 septembre dernier et a obtenu un avis favorable de la commission d'évaluation en vue d'accéder au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Considérant les besoins de la collectivité,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (26 voix pour) :*

- ❖ **AUTORISE** la création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} octobre 2013.
- ❖ **DIT QUE** le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21 h. 16.

A Chambly, le 10 octobre 2013.

Affiché le :
14 OCT. 2013



Le Maire,

David LAZARUS